



## Projet de programme de travail du CTCA pour 2025-2027

### Contexte

1. Ce document présente un projet de programme de travail du CTCA pour 2025-2027 à des fins d'examen par les CPC au CTCA14 en février 2025 et d'approbation ultérieure à la 29<sup>ème</sup> Session de la Commission. Les CPC sont priées de soumettre des commentaires écrits avant le CTCA14, lesquels pourront être inclus et discutés au CTCA14 – notamment en ce qui concerne les avis et besoins en matière d'informations.
2. Les consultations préalables au CTCA13 et les discussions tenues au cours du CTCA13 ont suggéré que le projet de résolution actuel était trop complexe et difficile, avec une incertitude persistante quant à l'application des principes clés, ce qui a amené le CTCA13 à convenir de suspendre les négociations sur un projet de résolution jusqu'après le CTCA15.
3. Le CTCA13 a étudié un arbre décisionnel et des points clés pour un programme de travail et **A CONVENU** d'achever un programme de travail au CTCA14 en février 2025. Le CTCA13 a généralement convenu de l'approche proposée par le Président, notant les préoccupations exprimées sur le fait que le processus doit être souple étant donné que certains éléments ne peuvent pas être discutés l'un après l'autre mais devront être étudiés conjointement pour faciliter un accord.
4. Le programme de travail développera un « accord d'ensemble » qui s'articulera autour de trois vastes critères d'allocation (historique des captures, besoins particuliers des États en développement et allocation de base/tout le monde reçoit une part). Le CTCA étudiera s'il convient de tenir compte également de la biomasse et de la productivité de la ZEE conjointement avec les critères d'historique des captures, ou séparément, et si convenu, développera un raisonnement et une méthodologie clairs à cet effet.
5. Le CTCA13 **A généralement CONVENU** que le programme de travail serait initialement axé sur les cinq espèces principales (albacore, patudo, listao, germon et espadon), notant l'éventuel besoin de variations des pondérations pour chaque espèce. Une CPC s'est opposée à l'inclusion de l'ensemble des cinq espèces dans une résolution.
6. Le CTCA13 **A CONVENU** qu'il envisagerait d'élaborer une recommandation à la Commission visant à ce qu'une deuxième résolution soit adoptée en 2028 pour les autres espèces, basée sur les mêmes critères d'allocation, sous réserve de variations des pondérations. Certaines CPC côtières ont noté que les thons néritiques ne devraient pas être inclus dans un régime d'allocation car ces espèces sont presque exclusivement de nature côtière et sont donc gérées plus efficacement au niveau national. D'autres CPC se sont montrées préoccupées par le fait que certains stocks de thons néritiques se situent actuellement dans le quadrant rouge du diagramme de Kobe et que leur répartition côtière ne devrait pas les exclure du régime d'allocation, qui devrait être axé sur la gestion et la conservation de l'ensemble des stocks relevant de la CTOI.

7. Le CTCA13 **A CONVENU** de la liste du Président résumant les demandes et recommandations.

- a. Le CTCA **A DEMANDÉ** au GTCDS de soumettre un avis sur l'applicabilité des méthodologies d'estimation des captures disponibles pour rendre compte de l'historique des captures artisanales des CPC de la CTOI qui n'ont pas été en mesure de suivre et déclarer les pêches artisanales. Le CTCA **A ENCOURAGÉ** toutes les CPC ayant des historiques de captures artisanales à assister au prochain GTCDS.
- b. **NOTANT** les difficultés actuelles rencontrées par certaines CPC de la CTOI pour procéder au suivi et à l'enregistrement adéquats de l'effort de pêche et des captures des pêches artisanales, le CTCA **DEMANDE** au GTCDS d'identifier les insuffisances actuelles dans la collecte des données et au GTMOMCG d'étudier les besoins en matière de capacité des CPC en se basant sur leurs commentaires et **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager de développer une stratégie de renforcement des capacités intégrée pour mettre en place des systèmes de suivi et de déclaration des données des pêches résilients et durables et des compétences nationales pour les CPC en développement de la CTOI, et d'élargir les méthodes d'estimation des captures aux niveaux national et régional. Cette stratégie devrait inclure l'examen de possibilités de subventions de financement pour des programmes régionaux, comme le Fonds pour l'Environnement Mondial et d'autres bailleurs de fonds internationaux.
- c. **NOTANT** que la granularité spatiale de la zone de grille de 5° établie dans la Résolution CTOI 15/02 (para. 4) pour les données de captures des pêches palangrières entrave l'estimation précise de la répartition des captures entre les ZEE et la haute mer, le CTCA **ENCOURAGE** les CPC disposant de pêcheries palangrières à soumettre les données de captures géo-référencées par espèce des pêcheries palangrières qui seront déclarées en poids par zone de grille de 1° et strate mensuelle ou à une échelle plus fine si disponible.
- d. Le CTCA **A DEMANDÉ** au CS d'évaluer si, et selon quelle méthodologie, la répartition spatiale de la biomasse des stocks peut être estimée entre la haute mer et la ZEE (et entre les ZEE) pour intégration dans le processus d'allocation.
- e. Le CTCA **A DEMANDÉ** aux CPC de coopérer avec le Secrétariat dans la préparation d'un document d'information qui estime les captures réalisées par une CPC (ou non-CPC) dans la ZEE d'une autre CPC qui pourraient faire l'objet de questions d'attribution des captures. Afin de soutenir cette étude, le CTCA a réitéré l'importance que les CPC soumettent au Secrétariat les informations pertinentes couvertes par la Résolution 14/05 ou des données opérationnelles pour permettre une répartition précise des captures dans des délimitations haute mer/ZEE qui se chevauchent. Le Président a ensuite confirmé les simulations et les documents d'informations qui seraient développés pour la prochaine réunion du CTCA15.

8. Le CTCA13 **A également CONVENU** que les simulations et documents d'informations suivants devraient être développés pour le CTCA15, et doivent donc être inclus dans le programme de travail du CTCA.

- a. Le CTCA **A DEMANDÉ** au Secrétariat de préparer un document d'information résumant toute insuffisance de données dans les informations communiquées par les CPC à la CTOI et le niveau d'estimation des captures des CPC au fil du temps.
- b. Le CTCA **A DEMANDÉ** au Secrétariat de préparer un document d'information, basé sur l'avis du CS, sur les mesures de substitution potentielles pour la productivité des pêches et

l'historique des captures artisanales pour inclusion dans les calculs des critères d'allocation des captures historiques (par exemple, biomasse, taille de la ZEE/mer territoriale, captures des CPC pêchant dans les ZEE d'autres CPC, études de marché et autres facteurs applicables) en expliquant comment et pourquoi ces mesures de substitution sont en rapport avec l'historique de captures.

- c. Le CTCA **A DEMANDÉ** au Secrétariat de produire un tableau d'information présentant les historiques de captures de toutes les CPC de 1950 à 2023. Cela permettra aux CPC de comparer l'ensemble des historiques de captures pour toutes les CPC. Les options des années de référence incluront celles précédemment étudiées dans les discussions du CTCA.
- d. Le CTCA **A DEMANDÉ** au Président de préparer un document d'information décrivant les politiques et pratiques actuelles des ORGP en ce qui concerne les transferts des quotas d'espèces entre les CPC. Ce document d'information inclura également une discussion des cadres potentiels pour que le CTCA réglemente les transferts de quotas d'espèces entre les CPC, y compris le transfert de quota excédentaire d'une CPC à une autre ainsi que le transfert entre des CPC de quota excédentaire d'une espèce pour un quota excédentaire d'une autre espèce.
- e. Le CTCA **A DEMANDÉ** au Président de préparer un document d'information étudiant des options pour l'attribution de l'historique de captures pour les CPC pêchant dans la ZEE d'autres CPC. Ce document inclura des options de périodes de transition et d'autres options pour aborder et équilibrer les préoccupations des CPC côtières et des CPC du pavillon.
- f. Le CTCA **A DEMANDÉ** au Président de préparer un document d'information décrivant la pratique juridictionnelle des ORGP thonières, en plaçant l'accent sur la gestion compatible des thons migrateurs tant en haute mer que dans les ZEE, leur prise en compte des droits souverains des États côtiers, des CPC OIER avec une ZEE, et la façon d'éviter de faire supporter aux États en développement une part disproportionnée de l'effort de conservation.

## **Programme de travail**

9. Un projet de programme de travail est fourni ci-après pour examen des CPC au CTCA14 en février 2025. Le programme de travail propose cinq réunions du CTCA sur une période de deux ans, s'achevant au premier trimestre 2027.
10. Le projet de programme de travail s'appuie sur les discussions tenues au CTCA13 et propose un certain nombre de tâches et de points de décisions connexes qui, en fin de compte, contribueront tous à un accord d'ensemble et à une résolution. Il est entendu que les délégations étudient l'ensemble dans son intégralité et fassent nécessairement des compromis sur certains détails en vue de parvenir à un accord. La participation et le sentiment d'appartenance seront essentiels : toutes les délégations doivent s'approprier la résolution pour garantir son plein succès, reconnaissant que toutes les CPC devront mettre pleinement en œuvre la résolution à travers leurs processus nationaux et devront avoir confiance dans le fait que les autres en feront de même.
11. Le programme de travail vise à clarifier le processus de négociation et à aider les CPC à y prendre part et à suivre les progrès. Il s'agit d'un document de travail qui sera régulièrement mis à jour afin d'y intégrer les commentaires sur les besoins en matière d'informations et d'avis.

12. Certaines décisions devront faire l'objet d'un accord de principe dans l'attente de décisions satisfaisantes sur d'autres questions connexes. À titre d'exemple, une décision sur l'attribution des captures ne pourra être acceptable pour certaines CPC que si une décision sur le cadre de transition maintient la stabilité des flottilles. Afin d'aller de l'avant, le CTCA doit comprendre ces relations et faire progresser les négociations, en consignant les accords provisoires de principe s'il y a lieu, et en évitant les impasses et les blocages lorsque rien ne peut être convenu.
13. Les pondérations finales ou les ratios de pourcentages, pour chaque critère, seront discutés et développés au cours des deux années, avec un accord final prévu en tant que composante clé de « l'accord d'ensemble ». Un exemple de ces pondérations peut être observé dans les barèmes de contribution au budget de diverses ORGP qui ont déterminé qu'un pourcentage du budget total sera financé à parts égales par l'ensemble des membres (similaire au quota de base), qu'un pourcentage sera financé par les captures actuelles (similaire à l'historique des captures) et qu'un pourcentage sera financé par un indice de richesse ou de développement (une actualisation pour les besoins particuliers des États en développement).
14. Les CPC devront également étudier attentivement leurs besoins en matière d'informations et d'avis afin de résoudre les incertitudes, clarifier leurs préoccupations nationales et faire avancer l'accord. Ce projet de programme de travail est l'occasion pour les CPC d'identifier si elles ont besoin d'informations ou d'avis complémentaires afin de faire progresser l'accord. Les CPC sont priées de soumettre des commentaires écrits avant le CTCA14, lesquels pourront être inclus et discutés au CTCA14 – notamment en ce qui concerne les avis et besoins en matière d'informations. Il est indispensable que toutes les délégations comprennent l'impact de chaque discussion sur leurs intérêts nationaux et sur les intérêts des autres afin de parvenir à un compromis.
15. Le programme de travail propose que le CTCA trouve un accord, dans un premier temps, sur le cadre de critères et les détails clés avant de reprendre les négociations sur un texte de résolution. Le programme de travail prévoit aussi du temps pour que le CTCA étudie comment il souhaite rédiger le texte de la résolution, lorsqu'il sera prêt, et détermine un processus de rédaction qui garantit que tous les intérêts sont pris en compte– soit à travers le président indépendant et les consultations en cours, soit à travers des groupes formels ou informels.

## Projet de programme de travail du CTCA : 2025 – 2027

Tâche	2025	2026	2027	
CTCA14	CTCA15	CTCA16	CTCA17 CTCA18	
<b>Espèces prioritaires pour l'allocation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discuter si chaque espèce nécessite des pondérations individuelles et, dans ce cas, comment calculer ces pondérations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'il est convenu que cela est nécessaire, décider de la formule pour calculer les pondérations individuelles pour chaque espèce.</li> <li>- Discuter et convenir de la structure d'une résolution unique/multiple.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discuter d'une recommandation sur les autres espèces</li> <li>- Convenir d'une recommandation sur les autres espèces</li> </ul>	
<b>Prise de décisions et rapports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président propose des options pour confirmer les décisions et approuver les rapports.</li> <li>- Discuter et convenir du processus pour confirmer les décisions et approuver les rapports.</li> <li>- Discuter et convenir de la nécessité de TdR.</li> </ul>			
<b>Programme de travail du CTCA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président propose un projet de programme de travail.</li> <li>- Discuter et convenir du programme de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour les besoins en matière d'informations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le programme de travail et les besoins en matière d'informations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour les besoins en matière d'informations.</li> </ul>
<b>Cadre de critères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discuter du cadre de critères (c.-à-d. historique de captures, de base, besoins particuliers). Convenir du cadre de critères en tant qu'accord de principe, dans l'attente d'un accord connexe sur</li> <li>- Convenir du cadre de critères y compris de l'attribution, la biomasse, la transition et la juridiction y relatives.</li> </ul>			

Tâche	2025	2026	2027
	CTCA14	CTCA15	CTCA17
		l'attribution, la biomasse, la transition et la juridiction.	
<b>Attribution des captures</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Secrétariat résume les insuffisances dans les données/ tendances du niveau d'estimation des CPC.</li> <li>- Le Secrétariat estime les captures réalisées par les pavillons étrangers (c.-à-d. une CPC ou non-CPC dans la ZEE d'une autre CPC).</li> <li>- Le Président présente un document sur des options d'attribution des captures, les périodes de transition et des options pour équilibrer les préoccupations des CPC côtières et du pavillon.</li> <li>- Discuter et convenir des principes et des étapes nécessaires pour attribuer l'historique des captures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le GTCDS soumet un avis sur les méthodologies d'estimation des captures pour rendre compte de l'historique des captures artisanales des CPC qui n'ont pas été en mesure de suivre et déclarer les pêches artisanales.</li> <li>- Convenir de l'attribution de l'historique des captures.</li> </ul>
<b>Mesure de substitution de la biomasse/ZEE</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Secrétariat présente des mesures de substitution potentielles pour la productivité des pêches et l'historique des captures artisanales pour inclusion dans les calculs des critères d'allocation des captures historiques en expliquant comment et pourquoi ces mesures de substitution sont en rapport avec l'historique de captures.</li> <li>- Discuter de la biomasse, de la taille de la ZEE et d'autres mesures de substitution et convenir de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CS présente un avis sur la méthodologie et l'estimation de la répartition spatiale de la biomasse des stocks entre la haute mer et les ZEE (et entre les ZEE) pour intégration dans le processus d'allocation.</li> <li>- Convenir de la façon dont la biomasse, la taille de la ZEE et d'autres mesures de substitution seront incluses (si tel est le cas) dans le cadre d'allocation.</li> </ul>

Tâche	2025	2026	2027
	CTCA14	CTCA15	CTCA18
		celles (le cas échéant) qui seront incluses dans le cadre d'allocation.	
<b>Juridiction</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président présente un document sur la pratique juridictionnelle des ORGPT, en plaçant l'accent sur la gestion compatible, les droits souverains et la façon d'éviter de faire supporter aux États en développement un fardeau disproportionné.</li> <li>- Discuter et convenir de la juridiction du régime d'allocation en haute mer et dans les ZEE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discuter et convenir d'une approche pour les mers territoriales et les eaux archipélagiques.</li> </ul>
<b>Années de référence</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Secrétariat présente les historiques de captures de toutes les CPC de 1950 à 2023.</li> <li>- Discuter des options des années de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convenir des années de référence.</li> </ul>
<b>Transferts</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président présente un document sur les transferts.</li> <li>- Discuter des principes pour les transferts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discuter et convenir du cadre pour la transférabilité.</li> </ul>
<b>Transition</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discuter des objectifs, du mécanisme et de l'échéancier de la transition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convenir du cadre de transition.</li> </ul>
<b>Besoins particuliers des États en développement.</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discuter des documents du président et des mécanismes permettant de traiter des besoins particuliers.</li> <li>- Discuter des méthodes et des indicateurs de répartition des quotas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discuter et convenir du cadre d'allocation pour traiter des besoins particuliers des États en développement.</li> </ul>

Tâche	2025	2026	2027		
	CTCA14	CTCA15	CTCA16	CTCA17	CTCA18
		- Donner des instructions au Président et au Secrétariat (et au GTCDS?) sur les besoins en matière d'informations pour convenir d'une méthode et d'indicateurs de répartition des quotas.			
<b>Base de référence</b>		- Discuter et convenir de l'application d'une base de référence (c.-à-d. qui reçoit une part).			
<b>Pondérations des critères</b>		- Discussions simultanées sur le cadre de critères. - Le Secrétariat présente des simulations actualisées. - Discuter et soumettre un avis au Secrétariat sur les améliorations à apporter aux simulations.	- Le Secrétariat présente des simulations actualisées. - Discuter et soumettre un avis au Secrétariat sur les améliorations à apporter aux simulations. - Discuter des pondérations en % attribuées à chaque principe du cadre.	- Le Secrétariat présente des simulations actualisées. - Discuter et soumettre un avis au Secrétariat sur les améliorations à apporter aux simulations. - Discuter des pondérations en % attribuées à chaque principe du cadre.	- Le Secrétariat présente les estimations finales. - Convenir des pondérations en % pour chaque principe du cadre.
<b>Conformité</b>			- Discuter du mécanisme de conformité et de la relation avec les besoins en matière de renforcement des capacités.	- Convenir du mécanisme de conformité et de la relation (le cas échéant) avec la stratégie de renforcement des capacités.	
<b>Stratégie et besoins en matière de renforcement des capacités</b>			- Discuter des besoins en matière de renforcement des capacités pour mettre en œuvre l'allocation et garantir la conformité. - Donner des instructions au Président et au Secrétariat sur la préparation d'une analyse des options de renforcement des capacités pour mettre en œuvre l'allocation.	- Discuter et convenir de la nécessité d'une stratégie de renforcement des capacités pour garantir la mise en œuvre et la conformité, et s'il convient de/comment procéder à la préparation de la stratégie.	- Convenir d'une stratégie de renforcement des capacités (si elle a précédemment été demandée).
<b>Nouveaux entrants</b>			- Le Président présente un document d'options sur les nouveaux entrants.	- Discuter et convenir d'une approche pour les nouveaux entrants.	



Tâche	2025	2026	2027
	CTCA14	CTCA15	CTCA18
		- Discuter des options pour les nouveaux entrants.	
<b>Révision</b>			- Discuter et convenir d'options de révision.
<b>Résolution et ensemble</b>	- Discuter et convenir du processus pour la rédaction de la résolution (c.-à-d. Président, Amis du Président, groupe de travail, etc.).	- Présentation de la structure du projet de résolution. - Discuter et convenir de la structure de la résolution.	- Présentation du projet de résolution. - Discuter et perfectionner le projet de résolution.  - Discuter et convenir de la totalité de la résolution. - Convenir d'une recommandation à la CTOI.